

Nombre de membres composant le Conseil Municipal.....	45
Membres en exercice	45
Présents ou représentés à la séance	43
Excusés.ées	8
Absents.....	2

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2021-04-15F :

PASS-SOLIDAIRE 2021

Convention à intervenir entre le CCAS, la CDE,
la Ville
et différentes associations sportives et
culturelles

SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le **quinze avril** les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **neuf avril**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENTS

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme VIENNEY, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, Mme INDJA, M. BERTRAND, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M. BEDOURET, Mme CAZALS,

EXCUSES-REPRESENTES

Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme KLOPP
Mme LARABI	a donné mandat à	M. LACHELACHE
Mme GARNIER	a donné mandat à	M. MORA
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
Mme JANIAUX	a donné mandat à	M. CORNELIS
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND
Mme BAYOL	a donné mandat à	M. MATHIEU

ABSENTS

Mme AVOGNON ZONON, M. LEBLANC

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. CORNELIS ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-6, R.1611-2 à R.1611-8 et R.1617-7,

VU l'Instruction codificatrice des régies comptables du 21 avril 2006,

VU le budget de la Commune,

VU la délibération n° 2009-06-09-F du 26 juin 2009 approuvant la convention de mise en place du PASS SOLIDAIRE,

CONSIDERANT que dans le cadre de ses orientations budgétaires pour 2021, la ville a décidé de reconduire cette mesure de solidarité exceptionnelle, à destination des familles de la commune, dénommée « Pass-solidaire » ,

CONSIDERANT que cette mesure a pour objectif de faciliter l'accès aux prestations sportives, culturelles et péri-scolaires organisées par les services de la Commune, de la Caisse des écoles, et des associations U.S.F., ESPERANCE, B.C.F, SHCF, SPIRIT, HAPKIDO FONTENAY, S.S.G.V., UBM 94, BULLE DE FONTENAY, A.S.V.F., COMPAGNIE D'ARC, SPAC, VERSTRAETE CREATION ECOLE DE CIRQUE, V.V.O.D. Voyage vers les Oriental Dances, LE PILIER DES ANGES, BE HAPPY, MUSIQUES AU COMPTOIR, FONTENAY-BASKET 94 et HAT TRICK ACADEMIE, pour les familles Fontenaysiennes ayant au moins un enfant scolarisé de la maternelle au CM2 à la rentrée 2020/2021 en école publique ou autre et dont les situations de ressources relèvent des tranches 1 à 5 du quotient familial établi par la Caisse des Ecoles de la commune,

CONSIDERANT que le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fontenay-sous-Bois est chargé de la mise en place du dispositif et qu'à ce titre, il émettra et remettra aux ayants droits un chèque d'accompagnement spécialisé d'une valeur globale de 110 € par famille répartis en coupons unitaires de 5,00 € et de deux chèques supplémentaires d'une valeur de 5,00 € par enfant à partir du 2^{ème} enfant scolarisé en école primaire ou maternelle à utiliser comme moyen de paiement total ou partiel des différentes prestations organisées par les prestataires municipaux et les associations U.S.F., ESPERANCE, B.C.F, SHCF, SPIRIT, HAPKIDO FONTENAY, S.S.G.V., UBM 94, BULLE DE FONTENAY, A.S.V.F., COMPAGNIE D'ARC, SPAC, VERSTRAETE CREATION ECOLE DE CIRQUE, V.V.O.D. Voyage vers les Oriental Dances, LE PILIER DES ANGES, BE HAPPY, MUSIQUES AU COMPTOIR, FONTENAY-BASKET 94 et HAT TRICK ACADEMIE,

CONSIDERANT les projets de conventions, définissant les modalités de mise en place de ce dispositif, à intervenir entre le Centre Communal d'Action Sociale, la Ville de Fontenay-sous-Bois, la Caisse des Ecoles et les associations U.S.F., ESPERANCE, B.C.F, SHCF, SPIRIT, HAPKIDO FONTENAY, S.S.G.V., UBM 94, BULLE DE FONTENAY, A.S.V.F., COMPAGNIE D'ARC, SPAC, VERSTRAETE CREATION ECOLE DE CIRQUE, V.V.O.D. Voyage vers les Oriental Dances, LE PILIER DES ANGES, BE HAPPY, MUSIQUES AU COMPTOIR, FONTENAY-BASKET 94 et HAT TRICK ACADEMIE,

A L'UNANIMITE

AUTORISE

le Maire, ou son/sa représentant.e, à signer les conventions à intervenir entre le Centre Communal d'Action Sociale, la Ville, la Caisse des Ecoles et les associations suivantes :

U.S.F., ESPERANCE, B.C.F, SHCF, SPIRIT, HAPKIDO FONTENAY, S.S.G.V., UBM 94, BULLE DE FONTENAY, A.S.V.F., COMPAGNIE D'ARC, SPAC, VERSTRAETE CREATION ECOLE DE CIRQUE, V.V.O.D. Voyage vers les Oriental Dances, LE PILIER DES ANGES, BE HAPPY, MUSIQUES AU COMPTOIR, FONTENAY-BASKET 94 et HAT TRICK ACADEMIE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

 Maire
Pour le Maire,
Adjointe Déléguée
Anne KLOPP

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le **21 AVR. 2021**

Publication **22 AVR. 2021**

le

Notification

le

Certifié exécutoire

 Le Maire,
Pour le Maire,
l'Adjointe Déléguée
Anne KLOPP